

Nom _____ Prénom _____

Adresse à l'année Ville Code

Adresse Vacances

Mobile 1

Mobile 2

courriel

LES STAGES

Participants au stage					Niveau*				Horaires souhaités			Prix	
NOM	Prénom	âge	Date de naiss	Semaine du ...au...	Engin **	Débutant	Initié	Initié +	Perf	9h15 12h	13h30 16h		16h30 19h

Niveau * : Débutant , Initié (au moins 1 stage déjà effectué), Initié ++ (plus de 3 stages déjà effectués) Perf (plus de 5 stages effectués)
Engin ** : Opti : optimist (7-8 ans) / TD : Hobie Teddy (9-11ans) / KJ : catajeune New cat 13.5(11-14ans) TW : hobie NewCat 14 (11-14ans) PAV : planche (dès 12ans) / HC16 : Hobie cat 16 (dès 14 ans) Sup : Grand Surprise

ATTENTION au 1er janv la présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile est de nouveau imposée avant le premier jour du stage. **Sous Total**



campes juniors
 pour les jeunes de 12 à 17 ans,
 1 ou 2 semaines autour de la voile,
 du catamaran. Des séjours tout inclus :
 hébergement, restauration et activités!
 Plus d'infos sur notre site Internet :
www.vacances-pour-tous.org

Adhésion 5 € /personne
 Garantie annulation 6,5€ par stage (facultative, voir au dos)
A souscrire à la réservation pour être valide

TOTAL à REGLER

REGLEMENT : Chèque à établir à l'ordre de « LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT »

ACOMPTE		Le	CH	CB	CV	ESP	VIR	SOLDE		Le	CH	CB	CV	ESP	VIR
----------------	--	----	----	----	----	-----	-----	--------------	--	----	----	----	----	-----	-----

Certifie avoir été informé de la possibilité de souscrire une garantie annulation (conditions au dos) et certifie avoir été informé sur ma demande par l'organisateur du centre de mon intérêt à souscrire des garanties facultatives forfaitaires complémentaire en cas d'accident corporel et atteste avoir volontairement refusé d'y souscrire à l'occasion du séjour se déroulant au dates indiquées ci dessus.

Je certifie avoir été informé sur les conditions requises pour la pratique des activités nautiques. La pratique des activités nautiques nécessite d'être en bonne santé, d'avoir une bonne condition physique, de ne pas avoir de problèmes cardiaques (efforts violents possibles), de ne pas avoir d'affectations à la colonne vertébrale interdisant le port d'objet lourds (portage des bateaux, relevé de la voile en planche...), de ne pas avoir d'aérateur (diabolos) dans les oreilles, de ne pas être sujet à des crises d'épilepsie même légères ou de toute autre affectation qui pourraient être contre indiquée pour la pratique de la voile. Il est recommandé de consulter un médecin avant la pratique des activités voile.

S'engage à présenter un certificat médical pour la pratique de la voile avant le premier jour du stage. **Présentation du certificat effectuée OUI**

Je soussigné (e) père mère tuteur (entourer la réponse) atteste sur l'honneur avoir l'autorité nécessaire pour inscrire mes enfants.

1. atteste que les personnes indiquées ci-dessus sont aptes à nager 25 m et à s'immerger

2. Le ou les autorise à rejoindre seul (s) leur domicile à la fin de la séance OUI NON

3. Autorise la Ligue de l'enseignement organisateur/producteur de l'école de voile VALENTIN à utiliser les photos prises lors des séances d'activité par l'école de voile pour toutes les publications nationales et régionales de Vacances pour tous/Ligue de l'enseignement (en cas de refus merci de le spécifier)

Certifie si je suis MAJEUR être capable de nager 25 m et à m'immerger.

Déclare avoir pris connaissance des conditions générales régissant tous les séjours Vacances Pour Tous et des conditions de la garantie annulation figurant sur la brochure en ma possession et y souscrit dans leur intégralité. Je reconnais également disposer dans le cadre du présent contrat de voyage, au travers de la facture : confirmation de l'inscription, de la brochure en ma possession, de la fiche technique correspondante au produit acheté, de toutes les informations prévues au titre 6 du décret n° 94-490 du 15/06/1974 relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou séjours, extrait qui figure au dos de ce document.

ATTENTION depuis le 1 janvier 2017 la présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile est de nouveau obligatoire avant le premier jour du stage

Pour les bulletins d'inscription transmis par courriel merci de ne pas oublier de signer la deuxième page et de la joindre au bon.

SIGNATURE (responsable légal et chaque personne majeure)

CONDITIONS GENERALES

PREAMBULE

L'école de voile VALENTIN est un Centre de VACANCES POUR TOUS. VACANCES POUR TOUS est la marque de diffusion des prestations du service Vacances de la Ligue Française de l'Enseignement, association nationale à but non lucratif dont le siège social est situé 3 rue Récamier 75007 PARIS

Les prestations décrites dans cette brochure* sont réservées aux adhérents des associations affiliées à la Ligue de l'Enseignement. L'inscription à l'un des stages* présentés dans cette brochure implique l'acceptation des conditions générales de vente ci après.

REONSABILITE

DU PARTICIPANT

Tout stage* interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque raison que ce soit, ne donneront lieu à aucun remboursement. Le participant doit attirer l'attention sur tout élément déterminant de son choix sur toute particularité le concernant susceptible d'affecter le déroulement du stage*. Toute réclamation relative à un stage* doit être adressée dans un délai de trois mois après la fin du stage* par lettre recommandée avec accusé de réception à Vacances Pour tous 21 rue St Fargeau 75020 PARIS. passé ce délai, cachet de la poste faisant foi, Vacances Pour tous se réserve le droit de ne pas donner suite à une réclamation relative à un stage*.

ANNULATION

Si vous deviez annuler votre réservation veuillez nous le faire savoir par lettre recommandée, la date de la poste servant de référence et de justificatif pour le calcul des frais d'annulation. Une annulation du fait du participant entraînera la perception des frais d'annulation, par dossier d'inscription, suivant le barème ci après :

- plus de 30 jours retenu des seuls frais administratifs soit 20 € par personne ou 30€ par famille.
- Entre 30 jours et 7 jours : 50 % du prix total

- Moins de 7 jours avant le début ou non présentation : 100% du prix total

Tout stage* écourté volontairement de la part du participant entraîne la perception des frais d'annulation de 100% du prix du stage.

ANNULATION DU STAGE

Dans le cas où le stage* est annulé par l'Ecole de voile VALENTIN, sauf annulation liée à des conditions de navigation n'autorisant pas les sorties sur l'eau, l'adhérent recevra une indemnité égale aux prestations non réalisées.

En cas de mauvaises conditions météorologiques les stages* ou séances ne sont ni annulées ni remboursées, des cours à terre sont organisés.

LOIS INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTES

Nous rappelons à nos adhérents la possibilité qu'ils ont d'exercer leur droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n°78/17 du 06/01/1978, relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés.

ATTENTION la garantie annulation n'est pas comprise dans nos forfaits. Pour bénéficier de cette couverture, il vous est possible de contracter une assurance annulation optionnelle (voir ci dessous).

GARANTIE ANNULATION OPTIONNELLE

La garantie annulation permet à l'adhérent le remboursement des sommes retenues par l'Ecole de voile VALENTIN, conformément aux conditions d'annulation générales de vente ci dessus, lorsque l'adhérent doit annuler tout ou partie de son stage* pour des raisons de maladie ou de santé dûment certifiées.

Par accident, on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime provenant de l'action

soudaine d'une cause extérieure et lui interdisant tout déplacement par ses propres moyens.

Par maladie on entend une atteinte corporelle non intentionnelle de la part de la victime provenant de l'action soudaine d'une cause

extérieure et lui interdisant de quitter la chambre et impliquant la cessation de toute activité professionnelle ou autre. Dans tous les cas une franchise de 20€ par stage* ou 30€ par famille demeurera à la charge du participant.

Conditions d'exclusion : maladie ou accident existant à l'inscription.

La garantie optionnelle cesse ses effets le jour du début du stage*. Par contre, en cas d'interruption d'un stage* en cours de réalisation pour des raisons de maladie ou d'accidents dûment certifiées, le remboursement sera calculé au prorata de jours ou de séances non consommés par l'adhérent.

Pour bénéficier des remboursements liés à la garantie optionnelle annulation, l'adhérent doit prévenir l'Ecole de voile VALENTIN dans les plus brefs délais en présentant le certificat médical justifiant de son annulation pour cas de force majeure.

La Garantie annulation optionnelle doit obligatoirement être souscrite au moment de la réservation.

Elle n'est valable que pour les stages* concernés

Tarifs : 6,5€ par stage*.

Tous stages de la brochure Vacances Jeunes de Vacances pour tous ETE envoyée sur demande avec bulletin d'inscription et Conditions générales liées à ce type de séjour.